

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MAI 2018

**Présents** : P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, N.VIOLLET, C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F.HINDERSCHIETT, M. VENIN (arrivée 20h35), C.RENARD, L.PITTNER

**Absent excusé** : F.PRAS (pouvoir donné à JF MARTINE)  
**Secrétaire de séance** : Luc PITTNER

### **1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu**

Le précédent compte-rendu du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Il est demandé à l'assemblée le rajout à l'ordre du jour d'une délibération pour valider le don d'un montant de 6500 € par l'association Sites et Monuments du Valromey dans le cadre de la rénovation des façades de l'Eglise.

### **2- Délibérations**

#### **Subvention Association Sites et Monuments**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Maire de la part de cette association qui a décidé d'octroyer une aide financière à la commune d'un montant de 6500 € dans le cadre de la rénovation des façades de l'église. Le conseil à l'unanimité accepte cette subvention, remercie chaleureusement l'association pour sa générosité et autorise Mme le Maire à émettre le titre correspondant.

#### **Encaissement fermage 2017**

Il est rappelé le bail conclu par délibération en date du 19 décembre 2011 entre la commune et Monsieur Fabrice GROS de Fitignieu pour la location de parcelles agricoles situées à Massignieu, lieux dits « les Cartaries, la Combe, la Plantaz, Fin de chêne et Côte du pied de la vigne ». Le loyer est révisé chaque année en fonction de l'indice des fermages déterminé par arrêté préfectoral. Pour l'année 2017, ce dernier s'élève à -3.02% soit 582.76€. Le conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à encaisser le chèque correspondant.

#### **Vente de la fruitière de Massignieu**

Il est rappelé la mise en vente de la fruitière de Massignieu, mandat confié à l'agence Métier Immobilier au prix de 30 000 € net vendeur. A ce jour, des acquéreurs se sont dits intéressés au prix, toutefois il se pourrait qu'ils demandent une négociation ce à quoi le conseil municipal est favorable dans une limite de 5% de rabais.

#### **Election pour le remplacement d'un adjoint démissionnaire**

Suite à la démission du 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Emmanuel BLANC, faute de disponibilité, il appartient au conseil municipal de décider ou non de son remplacement. Madame le Maire rappelle que les délégations confiées à cet adjoint sont essentiellement l'encadrement des agents communaux. Après discussions, il est décidé de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Une unique candidature est enregistrée, à l'issue du vote, Monsieur Serge MACRÉ est élu avec 11 voix et 2 bulletins blancs.

## **Procédure de transfert des biens de section**

Madame le Maire rappelle qu'un plan d'aménagement forestier pour les 20 ans à venir doit être réalisé en concertation avec l'ONF pour la forêt domaniale de Belmont-Luthézieu. Le travail débutera à l'automne après que quelques problématiques foncières soient clarifiées. Afin de ne plus avoir de sections, il est proposé de transférer les biens des sections de Champdossin (64 ha 71 a et 60 ca pour 3 parcelles), Massignieu (16 ha 94 a et 11 ca pour 4 parcelles) ainsi que les parcelles n° 232, 233 et 365 Section 226 C pour Bioléaz à la commune de Belmont-Luthézieu.

Il est rappelé que les biens de la section de Bioléaz ont déjà été transférés à la commune par arrêté préfectoral en 2014. Il est toutefois précisé que la procédure de transfert est maintenant simplifiée et que le transfert peut intervenir à la demande du Conseil Municipal dès lors que « depuis 3 années consécutives, les impôts ont été payés par le budget communal ». Considérant que cette condition est satisfaite, le conseil municipal à l'unanimité demande à Monsieur le Préfet le transfert à titre gratuit à la commune des biens ci-dessus.

## **Modification des statuts du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain)**

Afin de prendre en compte les remarques de la Chambre Régionale des Comptes et de la Préfecture, les statuts du SIEA doivent être modifiés pour les fonds de concours que versaient les communes dans le cadre des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication. Le restant des dépenses à la charge des communes ne sera plus supporté en section d'investissement (compte 204) mais en section de fonctionnement sous la forme de contributions (compte 6554).

## **3 Informations**

### **- Projet de création d'une salle communale**

Le projet avance, le permis de construire a été accordé et affiché. La société d'architecte D.GIFFON, chargée de la maîtrise d'œuvre a transmis par le biais de la Voix de l'Ain la publicité pour l'appel d'offres de tous les lots. Les travaux pourraient débuter à l'automne.

### **-Etude pour une commune nouvelle**

Il est rappelé que les 5 conseils municipaux se sont positionnés favorablement pour l'étude de l'opportunité de création d'une commune nouvelle autour du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Champagne en Valromey (Belmont-Luthézieu, Vieu, Champagne, Sutrieu et Lompnieu). Deux réunions de travail ont déjà eu lieu courant mai afin de définir une méthodologie permettant de tenir le calendrier fixé au 01 janvier 2019. Des groupes de travail ont été constitués s'appuyant sur les thématiques déjà travaillées lors de la première initiative de regroupement en 2015. Madame LA PIETRA, Maire de Sutrieu ainsi que Messieurs BOLON, Maire de Vieu et CHARVET, Maire de Lompnieu sont venus exprimer devant le conseil municipal les motivations qui les poussent à travailler sur ce projet de fusion. Le contexte de réformes territoriales et de baisse des dotations aux communes mais surtout l'opportunité de se recentrer autour du bourg de Champagne pour renforcer son attractivité et y maintenir les services publics existants sont les principales motivations qui poussent à une remise en question et une nécessaire adaptation de la part des communes. Un débat s'engage sur cette problématique, avec notamment une intervention de H.Reynaud qui fait part de ses réserves quant au rythme auquel doit être conduite cette fusion, six mois lui paraissent insuffisants pour permettre à la population de se déterminer sur un sujet de cette importance. Il dit par ailleurs regretter l'absence à ce stade, de projet pouvant justifier une fusion des cinq communes. Il suggère que soit sollicité l'avis des habitants sur les réalisations qu'ils souhaiteraient voir mises en œuvre. Il exprime le vœu qu'au terme de réunions d'information à venir, la population soit consultée avant que les conseils municipaux ne se prononcent.

Les maires réunis ont anticipé cette importance de communiquer. C'est pourquoi des groupes de travail se réuniront première quinzaine de juin, les citoyens sont invités à s'exprimer sur cette question (livre blanc à disposition en mairie), une première réunion publique sera également prochainement programmée.

## -Projet de modification du règlement des lotissements « Le Caton » et « Clos de Thurignin »

Des règlements encadrent les conditions de constructibilité dans ces deux lotissements. Il est constaté que ces règlements qui étaient nécessaires lors de l'implantation des habitations se révèlent aujourd'hui trop contraignants pour des projets d'extension ou de nouvelles constructions annexes. Il est proposé d'apporter une modification à ces règlements voir de les annuler afin de tomber sous le régime de la carte communale. Pour cela l'approbation des co-lotis doit être récoltée. Une réunion en présence de tous les co-lotis aura lieu le mercredi 20 juin à 19 heures afin de discuter ensemble de l'opportunité de cette proposition.

### -Recrutement à venir

Madame le Maire informe que l'employé communal actuellement en poste pour un contrat de six mois ne souhaite pas le reconduire. Il sera donc nécessaire de procéder à un nouveau recrutement à compter du 01 septembre 2018. Une annonce sera publiée bien qu'une candidature potentiellement intéressante a retenu l'attention des élus, un entretien du candidat pourrait avoir lieu prochainement.

### 4-Questions diverses

Des plaques de rues et d'habitations ont été commandées pour les nouvelles constructions, celles-ci seront prochainement distribuées aux personnes intéressées qui se sont fait connaître.

Des habitants du hameau de Vercozin nous ont fait savoir que le bac n'est plus alimenté en eau. Cette remarque a tout de suite été prise en compte, toutefois après une première intervention des agents communaux il s'est avéré que la fuite nécessite le changement d'une portion de conduite sous la RD8. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SODEVAL selon ses disponibilités soit en semaine 23.

Il est décidé de maintenir la journée de nettoyage des bacs et lavoirs. Les bénévoles sont invités à participer à cet après-midi convivial. Rendez- vous fixé au samedi 16 juin 14 heures.

Mme le Maire charge C.RENARD de se renseigner auprès de l'artisan ayant réalisé les vitraux de l'église de Belmont afin de trouver une solution pour remédier à leur fragilité. J.F MARTINE suggère de se rapprocher aussi des Architectes des Bâtiments de France et du C.A.U.E (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) sûrement en capacité de nous faire des propositions.

H. Reynaud suggère d'initier un conseil municipal jeune sur la commune qui selon lui pourrait permettre de recueillir les attentes des plus jeunes administrés tout en les impliquant dans la vie démocratique. Madame le Maire répond qu'elle trouve l'idée intéressante avec toutefois quelques réserves. La première est qu'il est un peu tard dans le mandat, le mandat des jeunes devrait être calqué sur celui des élus le calendrier actuel pourrait rendre difficile l'élection de ces jeunes. De plus, elle précise que cette initiative n'est intéressante que si des moyens sont alloués aux jeunes afin de leur permettre la concrétisation des projets initiés. Il est proposé à H. Reynaud de se rapprocher des communes ayant un conseil municipal jeune en place et de faire un retour sur leurs expériences.

H. Reynaud demande à ce qu'il soit étudié la possibilité de créer un terrain de football autour de la mairie afin de répondre à des demandes d'enfants du hameau de Belmont. Il est rappelé par les autres élus qu'il existe déjà un équipement aux Mélines, à Massignieu, et que les pelouses des abords de la mairie permettent également des jeux de ballons. De plus, un tel équipement demande un entretien coûteux et régulier d'autant plus qu'aucun terrain ne permet d'envisager son implantation. Il suggère quand même qu'une réflexion soit menée à proximité des maisons du Caton ou sur les parcelles agricoles jouxtant le parking de la mairie.

Une réflexion sur l'embellissement des abords de l'entrée du cimetière de Belmont est en cours, avec notamment la réfection du stockage des déchets verts.

Il est demandé à ce que les panneaux de signalisation des hameaux soient prochainement nettoyés.

La séance est levée à 22h45

**Le Maire**  
**Pauline GODET**

Prochaine séance lundi 2 juillet 2018

